AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C0762
FR0000050353-FS0403

23 mai 2023

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

LISI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 mai 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivants, intervenus le 15 mai 2023 :

- la société Compagnie Industrielle de Delle (« CID »[1]) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LISI, et détenir à titre individuel 29 643 620 actions LISI représentant 59 287 240 droits de vote, soit 63,70% du capital et 73,44% des droits de vote de cette société[2] ;

- la société CIKO a déclaré avoir franchi en hausse, indirectement par l'intermédiaire de la société CID, qu'elle contrôle conjointement avec la société VMC, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société LISI, et détenir indirectement 29 643 620 actions LISI représentant 59 287 240 droits de vote, soit 63,70% du capital et 73,44% des droits de vote de cette société[2] ;

- la société VMC[3] a déclaré avoir franchi, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société CID qu'elle contrôle conjointement avec la société CIKO, le seuil de 2/3 du capital de la société LISI, et détenir, directement et indirectement, 32 756 438 actions LISI représentant 65 171 208 droits de vote, soit 70,39% du capital et 80,73% des droits de vote de la société[2], selon la répartition suivante :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CID (contrôlée conjointement par CIKO et VMC)	29 643 620	63,70%	59 287 240	73,44%
VMC à titre direct	3 112 818	6,69%	5 883 968	7,29%
VMC à titre direct et indirect	32 756 438	70,39%	65 171 208	80,73%

Ces franchissements de seuils résultent de la réduction du capital social de la société LISI, décidée par le conseil d'administration de la société le 15 mai 2023, par annulation de 7 576 004 actions acquises par la société LISI dans le cadre de l'offre publique de rachat initiée par la société sur ses propres actions[4].

———

[1] Société par actions simplifiée dont les actionnaires principaux sont la société CIKO (société par actions simplifiée détenue par la famille Kohler) à hauteur de 30,28% du capital et des droits de vote, la société VMC (société anonyme détenue par la famille Viellard) à hauteur de 27,94% du capital et des droits de vote, et la société Peugeot Invest (société anonyme contrôlée par la société anonyme Etablissements Peugeot Frères) à hauteur de 25,39% du capital et des droits de vote.

[2] Sur la base d'un capital composé de 46 538 313 actions représentant 80 724 646 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Viellard Migeon & Cie, société anonyme détenue par la famille Viellard.

[4] Cf. notamment D&I 223C0699 du 10 mai 2023.